

Publication conformément à l'article 15 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes (la « Loi sur la Transparence »)

Information réglementée

Anvers, 28 mars 2018, 17h45 CET

Dénominateur

Le 14 mars 2018, TINC a lancée une augmentation de capital en numéraire avec droits de préférence extra-légaux, via l'émission de nouvelles actions au prix de 11,40 euros par action, soit un montant total brut de 77.727.274,80 euros.

Suite à cette opération, 6.818.182 actions nouvelles ont été émises le 28 mars 2018 et le capital social a augmenté de 40.874.319,28 euros. Le nouveau capital total, représenté par 27.272.728 d'actions, sera de 163.496.955,54 euros. Chaque action représente une voix.

Le nombre total d'actions de 27.272.728 sera le nouveau dénominateur pour les notifications en vertu des règles de transparence.

Tout dépassement du seuil de 5% des droits de vote, ou multiple de 5%, doit donner lieu à une notification.

Contact:

Manu Vandenbulcke, CEO TINC
T +32 3 290 21 73 – manu.vandenbulcke@tincinvest.com

Bruno Laforce, Investor Relations TINC
T + 32 3 290 21 73 – bruno.laforce@tincinvest.com

À propos de TINC

TINC est une Société d'investissement cotée en bourse qui investit dans les sociétés actives dans la réalisation et l'exploitation d'infrastructures. TINC détient un portefeuille d'investissement diversifié de participations dans des partenariats publics-privés, des infrastructures basées sur l'énergie et la demande, situé en Belgique, aux Pays-Bas et en Irlande. Ce portefeuille génère des flux de trésoreries à long terme, qui ont un caractère durable et qui forment la base de la politique de dividendes de TINC. Les participations sont gérées activement par une équipe de professionnels expérimentés en investissement et en infrastructure et dont les bureaux sont établis à Anvers et à La Haye. TINC est cotée sur Euronext Brussels depuis le 12 mai 2015.

Visitez notre site Internet pour plus d'informations : www.tincinvest.com.
